

Service instructeur

Direction du Patrimoine Départemental
et du Droit des Sols

N° 3c/138-07

Service consulté

Direction des Routes et
des Transports

**ACQUISITION D'UNE PROPRIETE BATIE EN VUE DE L'AMENAGEMENT DU
CARREFOUR FORME PAR LA R.D. 1 ET UNE VOIE COMMUNALE A
OBERMORSCHWIHR**

Résumé : le présent rapport a pour objet d'approuver l'acquisition par le Département du Haut-Rhin d'une propriété bâtie située à l'intersection du carrefour formé par la R.D. 1 (rue principale) et la rue de Hattstatt à OBERMORSCHWIHR, pour un montant de 64 000 € augmenté des honoraires de l'agent immobilier représentant 7000 € et des frais de notaire à hauteur de 1 373,96 €, étant précisé que la commune s'est engagée à prendre en charge les frais résultant de la démolition du bâtiment.

Le Département du Haut-Rhin a été informé par la Commune d'OBERMORSCHWIHR de la mise en vente de l'immeuble situé 2 place de la République à l'intersection du carrefour entre la R.D. 1 et la rue de Hattstatt, propriété des époux HAEFFELE Jean-Pierre et de Monsieur HAEFFELE Fernand domiciliés respectivement à HATTSTATT et HERRLISHEIM.

La démolition de ce bâtiment permettra d'aménager et de sécuriser ce carrefour en assurant une meilleure visibilité aux piétons et aux automobilistes.

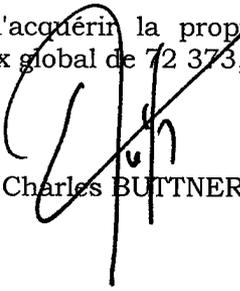
L'avis du Domaine en date du 28 juin 2007 a évalué la propriété au prix de 64 000 €.

Conformément à une doctrine constante en la matière, il semble donc opportun d'acquérir cette propriété cadastrée section 3 n° 34 lieudit "2 rue de Hattstatt" avec 1 a 02 ca, sol, maison et bâtiment accessoire, au prix de 64 000 € augmenté des honoraires de l'agent immobilier qui a permis la réalisation de cette transaction d'un montant de 7 000 € et des frais de notaire à hauteur de 1 373,96 €.

Pour sa part, la Commune d'OBERMORSCHWIHR a décidé d'exercer son droit de préemption sur cet immeuble et s'est engagée dans sa séance du Conseil Municipal du 6 juillet 2007 à prendre en charge les frais de démolition de ce bâtiment.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose d'acquérir la propriété appartenant désormais à la Commune d'OBERMORSCHWIHR au prix global de 72 373,96 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


Charles BUTTNER